



Juridique : saisie de parts de société civile immobilière

Par Visiteur

Bonjour,

Peut-on saisir des parts de sci,
pour une personne qui est en liquidation judiciaire?

Je vous remercie d'avance

Par Visiteur

Cher monsieur,

Peut-on saisir des parts de sci,
pour une personne qui est en liquidation judiciaire?

Qui est en liquidation judiciaire: La SCI ou bien le débiteur?

J'aurai besoin d'en savoir plus sur le contexte.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Non pas la SCI, mais le débiteur.

Exemple: le débiteur en procédure de la liquidation judiciaire, et qui possède des parts de la SCI, y'a-t'il un risque que c'est part soit saisi?

Je souhaiterais savoir si les parts de la SCI peut être saisi par le liquidateur judiciaire.

La liquidation, est-elle d'une autre société, en NOM PROPRE.

Merci

Par Visiteur

Bonjour,

Exemple: le débiteur en procédure de la liquidation judiciaire, et qui possède des parts de la SCI, y'a-t'il un risque que c'est part soit saisi?

Je souhaiterais savoir si les parts de la SCI peut être saisi par le liquidateur judiciaire.

La liquidation, est-elle d'une autre société, en NOM PROPRE.

Je vous remercie pour ce complément d'information.

Dans la mesure où le débiteur exerce une activité en nom propre, alors l'intégralité de son patrimoine est engagé. Il s'en suit que le liquidateur pourra faire saisir l'ensemble du patrimoine du débiteur à commencer par les parts sociales de SCI.

Ces parts feront ensuite l'objet d'une saisie-vente: le débiteur dispose alors du délai de un mois pour vendre les parts sociales à l'amiable.

A défaut, ces parts sociales seront vendues par adjudication publique.

S'il existe plusieurs associés dans la SCI, et que cette dernière contient une clause d'agrément, alors l'assemblée générale de la SCI devra se prononcer: Elle peut accepter la cession au tiers; elle peut la refuser mais dans ce cas, la SCI sera obligée de racheter les parts et de procéder à une réduction du capital.

Très cordialement.